



La pauvre Rut ramasse les épis abandonnés par les moissonneurs pour elle et sa belle-mère Naomi. (Illustration pour le livre de Rut)

Les lois agricoles de la Tora

Le coin du pauvre

La législation sociale en faveur du pauvre est très fournie dans la Tora. Elle est souvent liée à la terre d'Israël.

Parmi ces lois se trouve l'obligation de laisser un coin du champ pour le pauvre, de même de ne pas ramasser les épis tombés au moment de la moisson.

ויקרא פרק כג

(כב) וּבְקִצְרְכֶם אֶת קִצִיר אֲרֻצְכֶם לֹא תִכְלֶה פֶּאֶת שְׂדֵךְ בְּקִצְרְךָ וְלִקֵּט קִצִירְךָ לֹא תִלְקֵט לְעִנִי וְלִגֵר תַּעֲזֹב אֹתָם אֲנִי יְקֹוֹק אֱלֹהֵיכֶם:

רמב"ן

והנכון בעיני כי "ובקצרכם את קציר ארצכם" רמז לקציר הנזכר בראש הפרשה, יאמר כי כשתבואו אל הארץ וקצרתם את העומר ראשית קצירכם לא תכלה פאת השדה ההוא לצורך העומר ולא תלקט הלקט, לומר שלא תדחה המצוה ההיא את הלאוין האלה:

Lévitique chapitre 23

22- Et quand vous ferez la moisson dans votre pays, tu laisseras la tienne inachevée au bout de ton champ, et tu ne ramasseras point les glanes de ta moisson. Abandonne-les au pauvre et à l'étranger : je suis l'Éternel votre Dieu."

Ramban (Nahmanide 1191 – 1265)

Et il me semble que l'expression "quand vous ferez la moisson dans votre pays" est une allusion à la moisson mentionnée en début de paracha (Lev 19, 9); pour dire que lorsque vous viendrez dans le pays et que vous apporterez le 'omer, prémices de vos moissons, il ne faudra pas couper le coin du champ, pour le 'omer, ni ramasser les glanures. Cela signifie que cette mitsva positive du 'omer ne peut repousser ces interdits (le coin du champ et la glanure).